



Contacts GDS :

Alban Scappaticci - ☎ 06 65 91 68 22 - @ alban.scappaticci@gdsdesavoie.fr

Laura Cauquil - ☎ 06 45 75 90 73 - @ laura.cauquil@gdsdesavoie.fr

REGLEMENT PLAN FIEVRE Q OVINS / CAPRINS

Ce plan a pour objectif d'aider les éleveurs ovins et caprins touchés par un épisode clinique de fièvre Q à limiter les risques pour la santé humaine et les impacts de la maladie dans l'élevage.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ L'éleveur **doit être adhérent au fonds de garantie du GDS des Savoie** avant le déclenchement du plan et pendant toute sa durée pour l'espèce concernée (bovin/ovin/caprin). *NB : plusieurs espèces peuvent être concernées par le plan sur un même élevage.*
- ✓ Un **diagnostic positif en fièvre Q** doit être établi pour bénéficier du plan (voir point suivant).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter au mieux les mesures décrites dans le **document de visite initiale**.
- ✓ L'éleveur s'engage à **déclarer toute nouvelle série d'avortements** auprès de son vétérinaire sanitaire

Le diagnostic de la maladie

Afin de bénéficier de ce plan, il est nécessaire d'apporter un **diagnostic précis** mettant en évidence la maladie par le biais **d'un plan avortement OSCAR** (voir protocole OSCAR).

Le diagnostic devra être validé par le vétérinaire, puis l'entrée en plan validée par le conseiller du GDS.

L'aide technique

Le GDS organise une première visite chez l'éleveur avec le vétérinaire pour mettre en place un protocole de maîtrise de la fièvre Q adapté à l'élevage. Un suivi régulier sera réalisé pendant toute la durée du plan, afin de faire un bilan de l'année écoulée (résultats de reproduction) et d'apporter des conseils pour l'année à venir.

Un plan de vaccination sera élaboré dès la première visite et revu chaque année pour estimer les coûts.

L'aide financière

L'aide financière du GDS s'applique pendant la durée du plan, soit **3 années**, et correspond à :

- ✓ 50 % HT du coût du vaccin avec un vaccin de phase 1. La prise en charge est appliquée selon le protocole suivant :
 - 1^{ère} année : primo-vaccination + rappel pour l'ensemble des animaux du pré-troupeau et du troupeau adulte s'il a été jugé nécessaire de la vacciner au moment du diagnostic
 - Années suivantes : primo-vaccination + rappel pour le pré-troupeau non vacciné précédemment et rappel annuel des animaux précédemment vaccinés

- ✓ 50 % HT des frais d'analyses réalisées pour le suivi du plan (achats ou avortements). Les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur.
- ✓ 50 % HT des frais de cyanamide calcique utilisée pour le traitement des lisiers, avec un maximum de 20 kg par animal cotisant au GDS

Les justificatifs à fournir

- ✓ Factures et résultats d'analyses du laboratoire réalisées dans le cadre du plan fièvre Q.
- ✓ Factures du vétérinaire (vaccins).
- ✓ Facture de la cyanamide calcique.
- ✓ Résultats d'analyses : l'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan FQ au GDS des Savoie et à son vétérinaire.

Engagement

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

Date:

N° de cheptel :

Nom de l'exploitation:

Associé en charge du suivi :

Coordonnées : ☎

☒

Signature :